



Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2016

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mme BROCCQ, LAMARQUE, M. COLOMBIER.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2016
- Travaux ruelle Saint-Honoré, ruelle Colon, chemin du Tertre Saint Loup-ruelle des Arpents et ruelle de la Marjolaine : avenant n° 1 au marché – travaux relatifs à la ruelle Saint Honoré

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 22 novembre 2016 : **282 841,52 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Sophie BOUDOT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 2 novembre. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Fourniture de 4 coussins berlinois et de la signalisation verticale correspondante par la société COMAT et VALCO (Montagnac) pour la somme de 4 158.52 € HT, soit 4 990.22 € TTC.
- Pose des 4 coussins berlinois et la signalisation verticale correspondante par la société ZEBRA (Vaudes) pour la somme de 2 060.00 € HT soit 2 472.00 € TTC.

Budget principal : autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitre	BP 2016	Montant autorisé
041	3 600 €	900 €
204	17 961 €	4 490 €
21	451 945 €	112 870 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois : Pour faire suite à la nomination titulaire de l'agent chargé de l'entretien des espaces verts et bâtiments communaux le 9 novembre 2016, le conseil municipal adopte le tableau des emplois somme tel :

Cadres ou emplois	Catégorie	Statut	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Titulaire	1	1	28/35 ^{ème}
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Titulaire	1	1	10/35 ^{ème}

Adjoint technique de 2^{ème} classe	C	Titulaire	1	1	17.30/35 ^{ème}
--	---	-----------	---	---	-------------------------

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèque : Le conseil municipal accepte d'encaisser le chèque de 50 € de Mme Nathalie ZORIJ pour la mise à disposition de l'Espace Maillotin le samedi 3 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » : mise à jour des compétences obligatoires et optionnelles au 1^{er} janvier 2017 : Vu la délibération n° 50/2016 du conseil communautaire de la CCFLTC prise au cours de sa séance du 9 novembre 2016 relative à la mise à jour de ses compétences obligatoires et optionnelles par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal émet un avis favorable aux compétences suivantes, en complément des compétences obligatoires, optionnelles, supplémentaires et facultatives déjà présentes dans leurs statuts :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- 1. Développement économique dans les conditions prévues à l'art L.4251-17 :** création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire :
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- 2. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires :** suivi du schéma de cohérence territoriale de la Forêt d'Orient
- 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

COMPETENCES OPTIONNELLES :

- 1. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**
 - lutte contre la pollution de l'air,
 - lutte contre les nuisances sonores,
 - soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - 2. Politique du logement et du cadre de vie**
 - 3. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :** Construction, entretien et fonctionnement d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - 4. Action sociale d'intérêt communautaire :**
 - Construction, entretien et gestion de structure d'accueil pour personnes âgées et dépendantes
 - Action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes
- Aménagement et gestion de structures et d'actions en faveur de la jeunesse d'intérêt communautaire : Aménagement et gestion de structures multi-accueils, Aménagement et gestion de structures haltes garderies ; Aménagement et gestion de structures d'accueils collectifs de mineurs sans hébergement ; Aménagement et gestion de structures d'accueil de loisirs
- 5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'art 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :**
 - Développement de l'offre de soins et maintien des services à la population : Construction, acquisition d'un pôle de santé pluridisciplinaire.

Adopté à l'unanimité

Projet TEPCV : Pour être éligible aux critères demandés dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le conseil municipal décide :

- de compléter les travaux d'isolation et de production de chaleur par la réalisation d'une étude thermique à niveau T.H.C. ex., l'isolation du plafond du sous-sol, le changement de l'ensemble des menuiseries et la pose d'une ventilation mécanique dans la salle de répétition
- décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du PNRFO dans le cadre du TEPCV et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Travaux ruelle Saint-Honoré, ruelle Colon, chemin du Tertre Saint Loup-ruelle des Arpents et ruelle de la Marjolaine : avenant n° 1 au marché – travaux relatifs à la ruelle Saint Honoré : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux ruelle Saint-Honoré, ruelle Colon, chemin du Tertre Saint Loup-ruelle des Arpents et ruelle de la Marjolaine pour un montant de 4 139.00 € HT, soit 4 966.80 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin le 11 décembre 2016 et refuse la demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin pour le 31 décembre 2016.
- Le conseil municipal émet un avis favorable au changement de la porte du garage de l'Espace Maillotin dont le montant des travaux est estimé à 4 835 € HT.
- Erratum Maillot Infos : le barbecue du 14 juillet est organisé par l'AFMS et non par le CDF.
- Travaux sur la RD 960 : compte tenu des différents problèmes à revoir, la réception des travaux prévue initialement le mardi 29 novembre à 11 heures sera reportée au mercredi 7 décembre. Il faudra se poser la question sur la suite à donner aux prochains travaux à réaliser dans la Chaussée.
- Présentation des travaux d'alimentation d'eau au cimetière.
- Projet d'installation d'une borne de recharge électrique : La volonté du conseil municipal est de positionner cette borne au niveau du lotissement. Les délais contraints par le SDEA obligent le conseil municipal à suspendre ce projet.
- Réflexion sur les espaces publics de loisirs et la réserve foncière : Sont concernés le stade et verger communal, le terrain de tennis (1 950 m²) et le reste de la réserve foncière (13 000 m²). Les idées de chacun seront mises en commun lors de la prochaine réunion de la commission Patrimoine.
- Date des prochaines réunions :
 - ✓ 29 novembre à 19 heures : Commission Patrimoine (accessibilité)
 - ✓ 13 décembre à 19 heures : Commission Patrimoine (aménagement des espaces de loisirs)

Séance levée à 21 heures 50

Prochaine réunion le 6 décembre 2016 à 20 heures